YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/LD/CD

DECISION N° 98/30

OBJET : contrat de vente avec la S.A.R.L. « S.O.S. Artistes » pour la représentation du spectacle de Serge LAMA

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres organise le 21 mars 1998 à 20 H 30 un spectacle de Serge LAMA au Centre Educatif et Culturel,

DECIDE

DE SIGNER avec la SARL « S.O.S. Artistes » sise 40 Mail Ouest 45300 PITHIVIERS le contrat de vente n° 98023 et son annexe technique afférents à la représentation du spectacle de Serge LAMA organisé le 21 mars 1998 à 20 H 30 au C.E.C. d'Yerres pour un montant T.T.C. de 169 855 Francs.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 2, sous-fonction 241, nature 6232.

Fait à Yerres, le 13 février 1998

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
17 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY